

Image not found or type unknown



attouchement sur mineur de + de 15 ans

Par **derf**, le **26/05/2009** à **21:06**

bjr

je suis divorcé ! mon ex femme s est remariée et son mari a procédé à des attouchements sur ma fille de 16 ans (à priori palpation de la poitrine) mon ex à porté plainte et ma fille entendu par les gendarmes ! quel genre de condamnation va t il avoir ! en tout cas il a l air de connaitre les lois car il dit qu il ne risque rien étant entendu que ma fille à + de 15 ans est ce que quelqu un peut me repondre
d avance merci